

MAIRIE D'ARCHINGEAY

Arrondissement de St-Jean-d 'Angely
Charente-Maritime



ARRETE DU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R411-25 (signalisation) et R411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseil Généraux et des Maires),

VU le Code Pénal et notamment l'article 610-5,

VU la demande reçue le 23.07.2021 de l'entreprise **Allez & Cie, 4 av André Dulin 17301 Rochefort cedex - tel 05 46 99 09 05 (M. Mounier)**

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation durant les travaux sur le réseau électrique BT sur la voie Chemin des Boutons d'Or du 12.09.2021 au 1^{er}.10.2021

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du **12.09.2021 au 01.10.21**, le stationnement sera interdit le long du **CHEMIN DES BOUTONS D'OR** en raison des travaux de fouille ouverte et balisée prévus.

Les riverains auront accès à leur habitation.

ARTICLE 2 : La mise en place et la maintenance de la signalisation est à la charge et sous la responsabilité de la société **ALLEZ et Cie**. Elle sera conforme suivant le schéma du manuel de chef de chantier.

ARTICLE 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et ampliation sera adressée à

- Le Maire d'Archingeay
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Savinien
- Monsieur le Chef de Corps du centre de secours de Tonnay-Boutonne
- L'entreprise **ALLEZ & Cie**

Fait à Archingeay, le 26.07.2021
Le Maire, Rémi LAMARE

